

AEROPORT CANNES MANDELIEU
Grille tarifaire au 1er juillet 2024
Soumise à homologation

REDEVANCES DOMANIALES SPA		TARIFS DU 01/07/2024 AU 31/10/2024 - SOUMIS A HOMOLOGATION
Occupation des terrains		
		HT/m²/an
Terrains à caractère aéronautique		
	Terrain naturel	5,73 €
	Terrain viabilisé	10,08 €
	Terrain revetu viabilisé	16,75 €
Occupation des locaux		
Hangars N° 1, 1bis, 2, 3, 3 bis, 4, 5, 6, 6 bis, 6 ter, 7, 9 ter, 10 bis et ex SC		HT/m²/an
	Corps principal (categorie 2)	50,43 €
	Corps principal (catégorie 1)	74,26 €
	Appentis non aménagés	50,43 €
	Locaux en appentis	74,26 €
	Bureaux en appentis	118,28 €
Les aéroclubs agréés basés sur l'Aéroport Cannes-Mandelieu bénéficient d'une réduction de 50 % pour les surfaces occupées dans le corps du Hangar N° 1		
Hangar N° 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 16		HT/m²/an
	Corps principal (catégorie 1)	74,26 €
	Bureaux en appentis (H8 en zone côté piste)	118,28 €
	Locaux techniques (H16 en zone côté piste)	118,28 €
	Bureaux catégorie 1	193,72 €
	Clos "Les Tamaris" Bureaux de catégorie 1	193,72 €
	Bureaux catégorie 2	148,55 €
Box commissariat tous hangars		278,56 €
Bloc Trafic		HT/m²/an
	Locaux sous-sol	74,26 €
	Bureaux avec accès piste et 1er étage hall aérogare	207,68 €
	Bureaux étage	148,55 €
	Comptoirs	360,96 €
Aires d'entretien privatives		HT/m²/an
	Redevance pour l'utilisation d'aire d'entretien privative	15,85 €
Conditions d'application : Une réduction de 80% est accordée aux sociétés de maintenance ou assimilées		

Le Président du Directoire
 Franck GOLDNADEL
 Le 15 février 2024